Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20231127-CONS-AG-23-109-DE
Date de télétransmission : 11/12/2023
Date de réception préfecture : 11/12/2023

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 27 novembre 2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

Objet : Garantie d'un emprunt à 50% souscrit par l'OPH 2B auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition, la restructuration, la réhabilitation énergétique de 4 logements, situés 11 rue des Mulets-Quartier Puntettu sur la Commune de Bastia

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 27 novembre à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 21 novembre 2023.

PRÉSENTS : BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, GIAMARCHI Marie-Dominique, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MALAFRONTE Christine, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRI Leslie, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :
BIAGGINI Jean-Jacques à LOMBARDO Florence
COLOMBANI Carulina à LINALE Serge
DE GENTILI Emmanuelle à SAVELLI Pierre
LACAVE Mattea à POLISINI Ivana
MASSONI Jean-Joseph à MILANI Jean-Louis
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène
PERETTI Philippe à TIERI Paul
POLIFRONI Bruno à LORENZI Thérèse
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis

ABSENTS :
MONDOLONI Jean-Martin, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise

QUORUM : 21

M. BATTESTI Gilles est désigné secrétaire de séance.

Objet : Garantie d'un emprunt à 50% souscrit par l'OPH 2B auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition, la restructuration, la réhabilitation énergétique de 4 logements, situés 11 rue des Mulets-Quartier Puntettu sur la Commune de Bastia

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de BASTIA ;

Vu l'article R302-23 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 mars 2003 définissant l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 31 janvier 2022 approuvant le 2ème Programme Local de l'Habitat pour la période 2020-2032 ;

Considérant l'opération de réhabilitation 171 logements de la Résidence les Pléiades sur la Commune de Bastia ;

Considérant la demande de l'OPH 2B à la CAB de garantir à hauteur de 50% un volume d'emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et Consignations pour un montant global de 256 424 € soit 128 212 € à garantir pour la CAB ;

Vu le contrat n°151942 en annexe signé entre : Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse-Uffizu Publicu di l'Alloghju di a Culletività di Corsica, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Ouï l'exposé du 1er vice-Président et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE (À l'unanimité)
Abstention : MM. Morganti et Zuccarelli. Mme Salge

Article 1 : D'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant global de 256 424 € (deux cinquante-six mille quatre cent vingt-quatre euros) souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°151942 constitué de 3 lignes du prêt.
La garantie de la Collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 128 212 euros (cent vingt-huit mille deux cent douze euros) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Objet : Garantie d'un emprunt à 50% souscrit par l'OPH 2B auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition, la restructuration, la réhabilitation énergétique de 4 logements, situés 11 rue des Mulets-Quartier Puntettu sur la Commune de Bastia

Article 2 : Les caractéristiques financières des 3 Lignes du Prêt sont les suivantes :

✓ **Ligne du Prêt 1 :**

Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PAM
Enveloppe	Eco-prêt
Identifiant de la ligne de prêt	5544559
Montant de la ligne du prêt	96 000 €
Commission d'instruction	0€
Durée de la période	Trimestrielle
Taux de période	0.63 %
TEG de la ligne du Prêt	2.53 %
Phase de Préfinancement	
Durée du préfinancement	6 mois
Index de préfinancement	Livret A
Marge fixe sur index de préfinancement	- 0.45%
Taux d'intérêt du préfinancement	2.55 %
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
Mode de calcul des intérêts de préfinancement	Equivalent
Base de calcul des intérêts de préfinancement	Exact / 365
Phase d'amortissement	
Durée	20 ans
Index (1)	Livret A
Marge fixe sur index	- 0.45%
Taux d'intérêt (2)	2.55 %
Périodicité	Trimestrielle
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Conditions de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Modalité de révision	DL
Taux de progressivité des échéances	0%
Taux plancher de progressivité des échéances	0%
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360

(1) A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent contrat est de 3% (Livret A)

(2) Le(s) taux indiqué(s) est (sont) susceptibles de varier en fonction des variations de l'index de la ligne du prêt

Objet : Garantie d'un emprunt à 50% souscrit par l'OPH 2B auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition, la restructuration, la réhabilitation énergétique de 4 logements, situés 11 rue des Mulets-Quartier Puntettu sur la Commune de Bastia

✓ **Ligne du Prêt 2 :**

Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLAI
Enveloppe	-
Identifiant de la ligne de prêt	5544558
Montant de la ligne du prêt	42 195 €
Commission d'instruction	0€
Durée de la période	Trimestrielle
Taux de période	0.69 %
TEG de la ligne du Prêt	2.77 %
Phase de Préfinancement	
Durée du préfinancement	6 mois
Index de préfinancement	Livret A
Marge fixe sur index de préfinancement	- 0.2%
Taux d'intérêt du préfinancement	2.8 %
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
Mode de calcul des intérêts de préfinancement	Equivalent
Base de calcul des intérêts de préfinancement	Exact / 365
Phase d'amortissement	
Durée	40 ans
Index (1)	Livret A
Marge fixe sur index	- 0.2%
Taux d'intérêt (2)	2.8 %
Périodicité	Trimestrielle
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Conditions de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Modalité de révision	DL
Taux de progressivité des échéances	0%
Taux plancher de progressivité des échéances	0%
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360

Objet : Garantie d'un emprunt à 50% souscrit par l'OPH 2B auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition, la restructuration, la réhabilitation énergétique de 4 logements, situés 11 rue des Mulets-Quartier Puntettu sur la Commune de Bastia

✓ **Ligne du Prêt 3 :**

Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLUS
Enveloppe	-
Identifiant de la ligne de prêt	5544557
Montant de la ligne du prêt	118 229 €
Commission d'instruction	0€
Durée de la période	Trimestrielle
Taux de période	0.89 %
TEG de la ligne du Prêt	3.55 %
Phase de Préfinancement	
Durée du préfinancement	6 mois
Index de préfinancement	Livret A
Marge fixe sur index de préfinancement	0.6%
Taux d'intérêt du préfinancement	3.6 %
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
Mode de calcul des intérêts de préfinancement	Equivalent
Base de calcul des intérêts de préfinancement	Exact / 365
Phase d'amortissement	
Durée	40 ans
Index (1)	Livret A
Marge fixe sur index	0.6%
Taux d'intérêt (2)	3.6 %
Périodicité	Trimestrielle
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Conditions de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Modalité de révision	DL
Taux de progressivité des échéances	0%
Taux plancher de progressivité des échéances	0%
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

Objet : Garantie d'un emprunt à 50% souscrit par l'OPH 2B auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition, la restructuration, la réhabilitation énergétique de 4 logements, situés 11 rue des Mulets-Quartier Puntettu sur la Commune de Bastia

Article 4 : La Collectivité s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 11 DEC. 2023
et publication ou notification
du 11 DEC. 2023
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr